

### **Message du 15 mars 2020**

Le Barreau du Québec annonce qu'il remet à une date ultérieure toutes les auditions prévues par ses comités statutaires **jusqu'à nouvel ordre**. Cette mesure vise les comités suivants :

- Comité d'accès à la profession
- Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats
- Comité des requêtes
- Comité de discipline du Comité sur la sténographie

Le Service des greffes communiquera directement avec les membres des Comités ainsi qu'avec toutes les parties impliquées dans les dossiers touchés par ces mesures afin de prendre les dispositions nécessaires aux remises. Nous demandons donc aux parties concernées de ne pas se présenter aux auditions prévues.